

Secrétariat

général

|  |
| --- |
| **CADRE DU MÉMOIRE TECHNIQUE** **ET ÉVALUATION DE L’OFFRE** |

*(Mémoire technique à remettre obligatoirement, 30 pages maximum (hors cv ou équivalent)*

|  |
| --- |
| **Prestations de traduction**  **Commun aux lots 18 et 21** |

**FICHE DE PRÉSENTATION DU CANDIDAT**

(*À titre informatif*)

* **Identification du candidat :**

(*Nom de la société et/ou raison sociale)*

* **Adresse :**

* **Correspondant permanent du suivi des relations avec le ministère :**

Nom :

Fonction :

Tél. :

Mobile :

Courriel :

* **PME** : OUI  NON

**PRINCIPE DU CADRE ET ÉlÉments du mÉmoire technique**

Le candidat devra remettre un mémoire technique des dispositions qu’il se propose d'adopter pour l'exécution des prestations et comprenant obligatoirement les éléments ci-après énoncés.

Ce cadre est exhaustif : toutes les rubriques doivent être renseignées par le candidat, qui n’a pas à produire d’autres informations que celles étant expressément sollicitées dans le présent cadre du mémoire. Il servira au jugement des offres.

Au-delà des exigences indiquées dans le présent document, l’ensemble des éléments de l’offre devront nécessairement respecter les prescriptions énoncées dans le cahier des clauses particulières du marché.

Le mémoire devra être spécifique à ce projet et présenté de façon à bien faire apparaître chacun des points suivants et dans l’ordre dans lequel ils sont mentionnés.

Le présent mémoire ne devra pas dépasser 30 pages (une feuille = deux pages), page de garde, sommaire et profils exclus (21 x 29,7 police 10) et il sera obligatoirement articulé en fonction des items présentés ci-dessous.

**Critère 1. Tests de traduction**

**(*Critère pondéré à 45 %*)**

**Méthode de notation des tests de traduction**

Les tests de traduction sont notés sur 20 points.

La note attribuée se voit ensuite appliquer la pondération affectée au critère correspondant (45 %). La note ramenée sur 20 sera ensuite soumise à la technique de péréquation selon la formule suivante :

*Note = 20 x (Nombre de points du candidat / Nombre de points maximum attribués)*

Des tests de traduction portant sur la combinaison de langue et tout ou partie des domaines de spécialité du lot concerné seront proposés. Ces tests de traduction devront être réalisés par un traducteur prévu pour l’exécution du marché, et en aucun cas par des outils d’intelligence artificielle. Le nom de l’auteur de la traduction de chaque texte composant le test devra être indiqué au moment de la remise de l’offre.

|  |  |
| --- | --- |
| Nom du traducteur ayant réalisé la traduction | Nombre d’années d’expérience au sein de l’entité candidate |
| A RENSEIGNER | A RENSEIGNER |

Ce critère sera jugé au regard de :

* La fidélité au sens, la précision et la cohérence terminologique de la traduction.
* La qualité rédactionnelle.
* La fluidité du style et l’utilisation d’un registre approprié.
* L’absence d’omissions et d’ajouts.
* L’absence d’erreurs de syntaxe, d’orthographe, de ponctuation, grammaticales ou typographiques.
* L’utilisation des termes techniques et juridiques employés dans la littérature académique.

Tout soumissionnaire qui obtiendra une note strictement inférieure à 10/20 sera éliminé sans qu’il soit procédé à la notation des autres critères.

**Critère 2. Valeur technique**

**(*Critère pondéré à 20 %*)**

**Méthode de notation du critère 2**

Chaque sous-critère est noté sur 20 points.

La note de chaque sous-critère est pondérée à hauteur des pourcentages indiqués dans le tableau figurant au règlement de la consultation (RC).

Les notes sont additionnées et ramenées à une note globale sur 20 pour le critère technique.

Les notes attribuées se voient ensuite appliquer la pondération affectée au critère correspondant. La somme des notes ainsi pondérées détermine une note sur 20 qui sera ensuite soumise à la technique de péréquation selon la formule suivante :

*Note = 20 x (Nombre de points du candidat / Nombre de points maximum attribués)*

**Sous-critère 1 (10 %) : Qualité et pertinence du profil des intervenants pressentis : diplômes et expériences**

Ce critère sera évalué sur :

* Le niveau de formation : diplôme en traduction ou dans l’un des domaines de spécialité du lot concerné et de niveau 7 Master ou diplôme équivalent ;
* Le niveau d’expérience : nombre d’années d’expérience en tant que traducteur ou réviseur de la ou des personnes en charge de l’exécution de ce marché ;
* La pertinence des références clients des intervenants pressentis, dans des domaines de spécialité similaires à celui ou ceux du lot pour lequel le candidat soumissionne.

Dans ce chapitre, le candidat présente son parcours :

* Il transmet son curriculum vitae/les curriculums vitæ (ou document équivalent) des traducteurs qui réaliseraient les prestations de traduction si son offre était retenue. Ces documents doivent faire apparaître l’expérience professionnelle dans le domaine de la traduction ainsi que la formation, les compétences et l’expertise du/des traducteurs.
* Le candidat doit fournir, pour chacun des intervenants pressentis, une liste de références précises mentionnant le détail des prestations effectuées, l’année de réalisation, les coordonnées du client bénéficiaire et si possible une attestation de sa part.
* Il fournit des références précises et vérifiables. Des références dans le domaine de la traduction institutionnelle (organisations internationales, structures publiques dont ministères, autorités administratives indépendantes, etc.) seront particulièrement valorisées.

*Dupliquer autant de pages que nécessaire.*

|  |
| --- |
|  |

**Sous-critère 2 (10 %) :** **Qualité de l’organisation et des méthodes de travail**

Ce critère sera évalué sur :

* La qualité et la pertinence de l'organisation (processus de traitement des commandes, suivi administratif et commercial de l’accord-cadre) et des méthodes de travail (contrôle qualité, utilisation d’outils de traduction assistée par ordinateur ou autres, mémoire de traduction spécialisée alimentée au fil de l’eau, constitution de glossaires, interlocuteur dédié)
* La pertinence du dispositif mis en œuvre pour faire face à une demande urgente.

Dans ce chapitre, le candidat présente :

1. L’organisation qu’il propose, dont le dimensionnement et l’organisation de l’équipe dédiée à l’exécution du marché (le cas échéant, répartition des compétences et des responsabilités), les modalités d’intervention et sa disponibilité permettant sa saisine par le pouvoir adjudicateur ;
2. Les modalités pour le maintien constant des compétences.

*Dupliquer autant de pages que nécessaire.*

|  |
| --- |
|  |

**Critère 3 Prix**

**(*Critère pondéré à 35 %*)**

**Méthode de notation du critère prix**

Le coût des prestations commandées est calculé en application d’une simulation (non communiquée aux candidats) dans laquelle les quantités correspondent à une prévision d'activité sur la base des prix unitaires TTC issus de l’annexe financière remise par le candidat.

La note attribuée se voit ensuite appliquer la pondération affectée au critère prix.

**Note offre financière = (montant TTC de l'offre moins disante/montant TTC de l'offre examinée) x 20)**